RENAN

QU'EST-CE QU'UNE nation ?

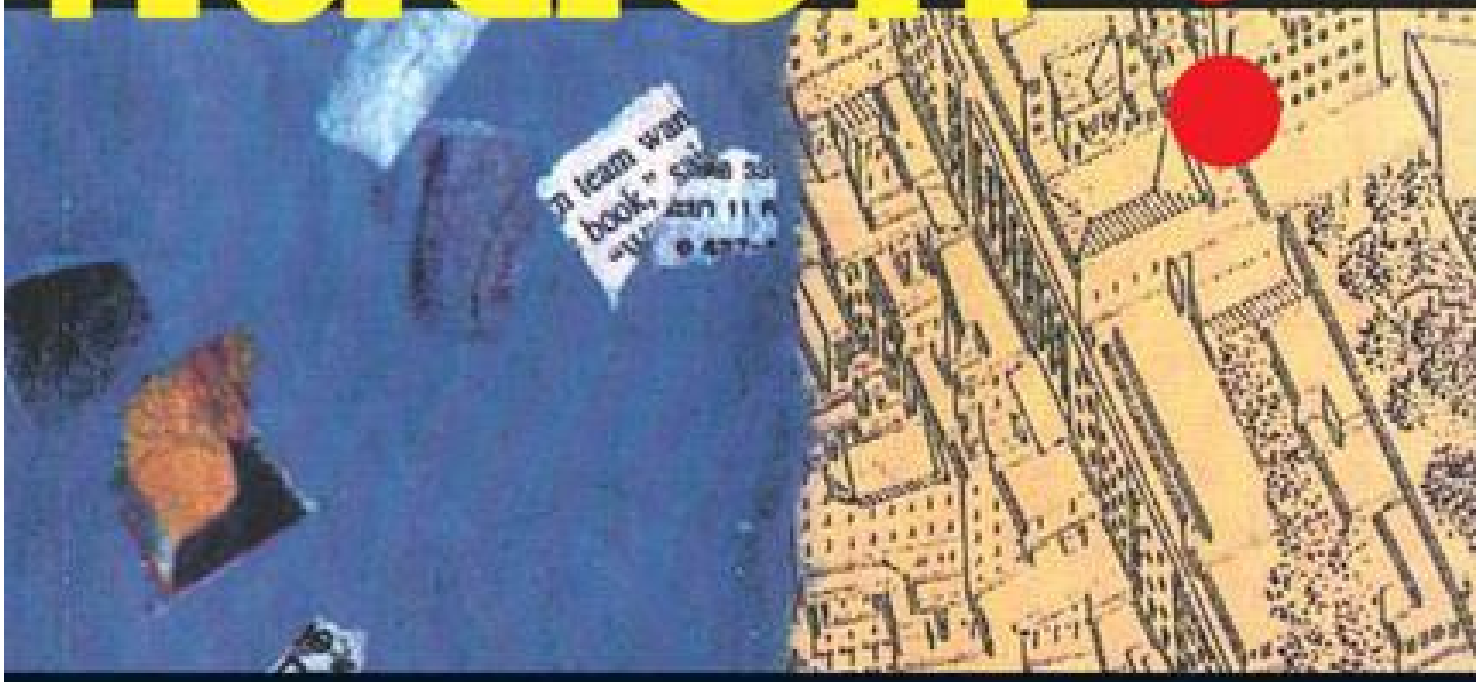

MILLE · ET · UNE · NUITS

RENAN

QU'EST-CE QU'UNE nation ?

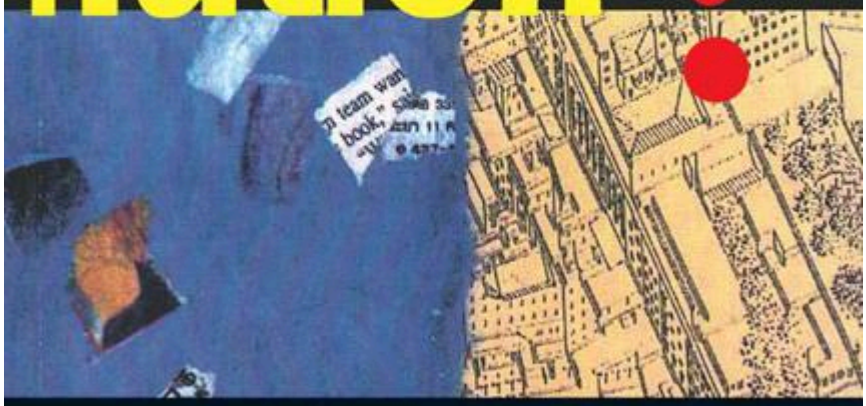

MILLE · ET · UNE · NUITS

Table des Matières

Page de Titre

Table des Matières

Page de Copyright

Qu'est-ce qu'une nation ?

I

II

III

Double nation ou nation impossible ?

Notice bio-bibliographique

Repères bibliographiques

Mille et une nuits propose des chefs-d'œuvre pour le temps d'une attente, d'un voyage, d'une insomnie...

© Éditions Mille et une nuits, novembre 1997,
pour la présente édition.
978-2-755-50182-7

Postface de

Illustrations de

RENAN

n°178

Texte intégral

Notre adresse Internet: www.1001nuits.com

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de Police
CARTE NATIONALE
D'IDENTITÉ
Valable dix années à partir
de la date d'émission
PRÉFECTURE DE POLICE
RA05485

Qu'est-ce qu'une nation ?

Je me propose d'analyser avec vous une idée, claire en apparence, mais qui prête aux plus dangereux malentendus. Les formes de la société humaine sont des plus variées. Les grandes agglomérations d'hommes à la façon de la Chine, de l'Egypte, de la plus ancienne Babylonie; - la tribu à la façon des Hébreux, des Arabes ; - la cité à la façon d'Athènes et de Sparte; - les réunions de pays divers à la manière de l'Empire carlovingien; - les communautés sans patrie, maintenues par le lien religieux, comme sont celles des Israélites, des Parsis ; - les nations comme la France, l'Angleterre et la plupart des modernes autonomies européennes; - les confédérations à la façon de la Suisse, de l'Amérique ; - des parentés comme celles que la race, ou plutôt la langue, établit entre les différentes branches de Germains, les différentes branches de Slaves; – voilà des modes de groupements qui tous existent, ou bien ont existé, et qu'on ne saurait confondre les uns avec les autres sans les plus sérieux inconvénients. À l'époque de la Révolution française, on croyait que les institutions de petites villes indépendantes, telles que Sparte et Rome, pouvaient s'appliquer à nos grandes nations de trente à quarante millions d'âmes. De nos jours, on commet une erreur plus grave : on confond la race avec la nation, et l'on attribue à des groupes ethnographiques ou plutôt linguistiques une souveraineté analogue à celle des peuples réellement existants. Tâchons d'arriver à quelque précision en ces questions difficiles, où la moindre confusion sur le sens des mots, à l'origine du raisonnement, peut produire à la fin les plus funestes erreurs. Ce que nous allons faire est délicat; c'est presque de la vivisection; nous allons traiter les vivants comme d'ordinaire on traite les morts. Nous y mettrons la froideur, l'impartialité la plus absolue.

I

Depuis la fin de l'Empire romain, ou, mieux, depuis la dislocation de l'Empire de Charlemagne, l'Europe occidentale nous apparaît divisée en nations, dont quelques-unes, à certaines époques, ont cherché à exercer une hégémonie sur les autres, sans jamais y réussir d'une manière durable. Ce que n'ont pu Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon I^{er}, personne probablement ne le pourra dans l'avenir. L'établissement d'un nouvel Empire romain ou d'un nouvel Empire de Charlemagne est devenu une impossibilité. La division de l'Europe est trop grande pour qu'une tentative de domination universelle ne provoque pas très vite une coalition qui fasse rentrer la nation ambitieuse dans ses bornes naturelles. Une sorte d'équilibre est établi pour longtemps. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie seront encore, dans des centaines d'années, et malgré les aventures qu'elles auront courues, des individualités historiques, les pièces essentielles d'un damier, dont les cases varient sans cesse d'importance et de grandeur, mais ne se confondent jamais tout à fait.

Les nations, entendues de cette manière, sont quelque chose d'assez nouveau dans l'Histoire. L'Antiquité ne les connut pas; l'Égypte, la Chine, l'antique Chaldée ne furent à aucun degré des nations. C'étaient des troupeaux menés par un fils du Soleil, ou un fils du Ciel. Il n'y eut pas de citoyens égyptiens, pas plus qu'il n'y a de citoyens chinois. L'Antiquité classique eut des républiques et des royautés municipales, des confédérations de républiques locales, des empires ; elle n'eut guère la nation au sens où nous la comprenons. Athènes, Sparte, Sidon, Tyr sont de petits centres d'admirable patriotisme ; mais ce sont des cités avec un territoire relativement restreint. La Gaule, l'Espagne, l'Italie, avant leur absorption dans l'Empire romain, étaient des ensembles de peuplades, souvent liguées entre elles, mais sans institutions centrales, sans dynasties. L'Empire assyrien, l'Empire persan, l'Empire d'Alexandre ne furent pas non plus des patries. Il n'y eut jamais de patriotes assyriens; l'Empire persan fut une vaste féodalité. Pas une nation ne rattache ses origines à la colossale aventure d'Alexandre, qui fut cependant si riche en conséquences pour l'histoire générale de la civilisation.

L'Empire romain fut bien plus près d'être une patrie. En retour de l'immense bienfait de la cessation des guerres, la domination romaine, d'abord si dure, fut bien vite aimée. Ce fut une grande association, synonyme d'ordre, de paix et de civilisation. Dans les derniers temps de l'Empire, il y eut, chez les âmes élevées, chez les évêques éclairés, chez les lettrés, un vrai sentiment de « la paix romaine », opposée au chaos menaçant de la barbarie. Mais un Empire, douze fois grand comme la France actuelle, ne saurait former un Etat dans l'acception moderne. La scission de l'Orient et de l'Occident était inévitable. Les essais d'un Empire gaulois, au III^{e} siècle, ne réussirent pas. C'est l'invasion germanique qui introduisit dans le monde le principe qui, plus tard, a servi de base à l'existence des nationalités.

Que firent les peuples germaniques, en effet, depuis leurs grandes invasions du V^{e} siècle jusqu'aux dernières conquêtes normandes au X^{e}? Ils changèrent peu le fond des races; mais ils imposèrent des dynasties et une aristocratie militaire à des parties plus ou moins considérables de l'ancien Empire d'Occident, lesquelles prirent le nom de leurs envahisseurs. De là une France, une Burgondie, une Lombardie ; plus tard, une Normandie. La rapide prépondérance que prit l'Empire franc refait un moment l'unité de l'Occident ; mais cet Empire se brise irrémédiablement vers le milieu du IX^{e} siècle; le traité de Verdun trace des divisions immuables en principe, et dès lors la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne s'acheminent, par des voies souvent détournées et à travers mille aventures, à leur pleine existence nationale, telle que nous la voyons s'épanouir aujourd'hui.

Qu'est-ce qui caractérise, en effet, ces différents Etats? C'est la fusion des populations qui les composent. Dans les pays que nous venons d'énumérer, rien d'analogue à ce que vous trouverez en Turquie, où le Turc, le Slave, le Crée, l'Arménien, l'Arabe, le Syrien, le Kurde sont aussi distincts aujourd'hui qu'au jour de la conquête. Deux circonstances essentielles contribuèrent à ce résultat. D'abord le fait que les peuples germaniques adoptèrent le christianisme dès qu'ils eurent des contacts un peu suivis avec les peuples grecs et latins. Quand le vainqueur et le vaincu sont de la même religion, ou plutôt, quand le vainqueur adopte la religion du vaincu, le système turc, la distinction absolue des hommes d'après la religion, ne peut plus se produire. La seconde circonstance fut, de la part des conquérants, l'oubli de leur propre langue. Les petits-fils de Clovis, d'Alaric, de

Gondebaud, d'Alboïn, de Rollon, parlaient déjà roman. Ce fait était lui-même la conséquence d'une autre particularité importante : c'est que les Francs, les Burgondes, les Goths, les Lombards, les Normands avaient très peu de femmes de leur race avec eux. Pendant plusieurs générations, les chefs ne se marient qu'avec des femmes germaines ; mais leurs concubines sont latines, les nourrices des enfants sont latines ; toute la tribu épouse des femmes latines; ce qui fit que la *lingua francica,* la *lingua gothica* n'eurent, depuis l'établissement des Francs et des Goths en terres romaines, que de très courtes destinées. Il n'en fut pas ainsi en Angleterre; car l'invasion anglo-saxonne avait sans doute des femmes avec elle ; la population bretonne s'enfuit, et, d'ailleurs, le latin n'était plus, ou même, ne fut jamais dominant dans la Bretagne. Si on eût généralement parlé gaulois dans la Gaule, au v^{e} siècle, Clovis et les siens n'eussent pas abandonné le germanique pour le gaulois.

De là ce résultat capital que, malgré l'extrême violence des mœurs des envahisseurs germains, le moule qu'ils imposèrent devint, avec les siècles, le moule même de la nation. *France* devint très légitimement le nom d'un pays où il n'était entré qu'une imperceptible minorité de Francs. Au X^{e} siècle, dans les premières chansons de geste, qui sont un miroir si parfait de l'esprit du temps, tous les habitants de la France sont des Français. L'idée d'une différence de races dans la population de la France, si évidente chez Grégoire de Tours, ne se présente à aucun degré chez les écrivains et les poètes français postérieurs à Hugues Capet. La différence du noble et du vilain est aussi accentuée que possible ; mais la différence de l'un à l'autre n'est en rien une différence ethnique ; c'est une différence de courage, d'habitudes et d'éducation transmise héréditairement; l'idée que l'origine de tout cela soit une conquête ne vient à personne. Le faux système d'après lequel la noblesse dut son origine à un privilège conféré par le roi pour de grands services rendus à la nation, si bien que tout noble est un anobli, ce système est établi comme un dogme dès le XIII^{e} siècle. La même chose se passa à la suite de presque toutes les conquêtes normandes. Au bout d'une ou deux générations, les envahisseurs normands ne se distinguaient plus du reste de la population ; leur influence n'en avait pas moins été profonde ; ils avaient donné au pays conquis une noblesse, des habitudes militaires, un patriotisme qu'il n'avait pas auparavant.

L'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger. L'investigation historique, en effet, remet en lumière les faits de violence qui se sont passés à l'origine de toutes les formations politiques, même de celles dont les conséquences ont été les plus bienfaisantes. L'unité se fait toujours brutalement; la réunion de la France du Nord et de la France du Midi a été le résultat d'une extermination et d'une terreur continuée pendant près d'un siècle. Le roi de France, qui est, si j'ose le dire, le type idéal d'un cristallisateur séculaire; le roi de France, qui a fait la plus parfaite unité nationale qu'il y ait ; le roi de France, vu de trop près, a perdu son prestige ; la nation qu'il avait formée l'a maudit, et, aujourd'hui, il n'y a que les esprits cultivés qui sachent ce qu'il valait et ce qu'il a fait.

C'est par le contraste que ces grandes lois de l'histoire de l'Europe occidentale deviennent sensibles. Dans l'entreprise que le roi de France, en partie par sa tyrannie, en partie par sa justice, a si admirablement menée à terme, beaucoup de pays ont échoué. Sous la couronne de saint Étienne, les Magyars et les Slaves sont restés aussi distincts qu'ils l'étaient il y a huit cents ans. Loin de fondre les éléments divers de ses domaines, la maison de Habsbourg les a tenus distincts et souvent opposés les uns aux autres. En Bohême, l'élément tchèque et l'élément allemand sont superposés comme l'huile et l'eau dans un verre. La politique turque de la séparation des nationalités d'après la religion a eu de bien plus graves conséquences : elle a causé la ruine de l'Orient. Prenez une ville comme Salonique ou Smyrne, vous y trouverez cinq ou six communautés dont chacune a ses souvenirs et qui n'ont entre elles presque rien en commun. Or l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses. Aucun citoyen français ne sait s'il est burgonde, alain, taïfale, visigoth; tout citoyen français doit avoir oublié la Saint-Barthélemy, les massacres du Midi au XIII^{e} siècle. Il n'y a pas en France dix familles qui puissent fournir la preuve d'une origine franque, et encore une telle preuve serait-elle essentiellement défectueuse, par suite de mille croisements inconnus qui peuvent déranger tous les systèmes des généalogistes.

La nation moderne est donc un résultat historique amené par une série de faits convergeant dans le même sens. Tantôt l'unité a été réalisée par une

dynastie, comme c'est le cas pour la France; tantôt elle l'a été par la volonté directe des provinces, comme c'est le cas pour la Hollande, la Suisse, la Belgique; tantôt par un esprit général, tardivement vainqueur des caprices de la féodalité, comme c'est le cas pour l'Italie et l'Allemagne. Toujours une profonde raison d'être a présidé à ces formations. Les principes, en pareils cas, se font jour par les surprises les plus inattendues. Nous avons vu, de nos jours, l'Italie unifiée par ses défaites, et la Turquie démolie par ses victoires. Chaque défaite avançait les affaires de l'Italie; chaque victoire perdait la Turquie; car l'Italie est une nation, et la Turquie, hors de l'Asie Mineure, n'en est pas une. C'est la gloire de la France d'avoir, par la Révolution française, proclamé qu'une nation existe par elle-même. Nous ne devons pas trouver mauvais qu'on nous imite. Le principe des nations est le nôtre. Mais qu'est-ce donc qu'une nation ? Pourquoi la Hollande est-elle une nation, tandis que le Hanovre ou le grand-duché de Parme n'en sont pas une ? Comment la France persiste-t-elle à être une nation, quand le principe qui l'a créée a disparu ? Comment la Suisse, qui a trois langues, deux religions, trois ou quatre races, est-elle une nation, quand la Toscane, par exemple, qui est si homogène, n'en est pas une ? Pourquoi l'Autriche est-elle un État et non pas une nation ? En quoi le principe des nationalités diffère-t-il du principe des races ? Voilà des points sur lesquels un esprit réfléchi tient à être fixé, pour se mettre d'accord avec lui-même. Les affaires du monde ne se règlent guère par ces sortes de raisonnements ; mais les hommes appliqués veulent porter en ces matières quelque raison et démêler les confusions où s'embrouillent les esprits superficiels.

II

À entendre certains théoriciens politiques, une nation est avant tout une dynastie, représentant une ancienne conquête, conquête acceptée d'abord, puis oubliée par la masse du peuple. Selon les politiques dont je parle, le groupement de provinces effectué par une dynastie, par ses guerres, par ses mariages, par ses traités, finit avec la dynastie qui l'a formé. Il est très vrai que la plupart des nations modernes ont été faites par une famille d'origine féodale, qui a contracté mariage avec le sol et qui a été en quelque sorte un noyau de centralisation. Les limites de la France en 1789 n'avaient rien de naturel ni de nécessaire. La large zone que la maison capétienne avait ajoutée à l'étroite lisière du traité de Verdun fut bien l'acquisition personnelle de cette maison. À l'époque où furent faites les annexions, on n'avait l'idée ni des limites naturelles, ni du droit des nations, ni de la volonté des provinces. La réunion de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Écosse fut de même un fait dynastique. L'Italie n'a tardé si longtemps à être une nation que parce que, parmi ses nombreuses maisons régnantes, aucune, avant notre siècle, ne se fit le centre de l'unité. Chose étrange, c'est à l'obscure île de Sardaigne, terre à peine italienne, qu'elle a pris un titre royal. La Hollande, qui s'est créée elle-même, par un acte d'héroïque résolution, a néanmoins contracté un mariage intime avec la maison d'Orange, et elle courrait de vrais dangers le jour où cette union serait compromise.

Une telle loi, cependant, est-elle absolue ? Non, sans doute. La Suisse et les États-Unis, qui se sont formés comme des conglomérats d'additions successives, n'ont aucune base dynastique. Je ne discuterai pas la question en ce qui concerne la France. Il faudrait avoir le secret de l'avenir. Disons seulement que cette grande royauté française avait été si hautement nationale, que, le lendemain de sa chute, la nation a pu tenir sans elle. Et puis le XVIII^{e} siècle avait changé toute chose. L'homme était revenu, après des siècles d'abaissement, à l'esprit antique, au respect de lui-même, à l'idée de ses droits. Les mots de patrie et de citoyen avaient repris leur sens. Ainsi a pu s'accomplir l'opération la plus hardie qui ait été pratiquée dans l'Histoire, opération que l'on peut comparer à ce que serait, en physiologie,

la tentative de faire vivre en son identité première un corps à qui l'on aurait enlevé le cerveau et le cœur.

Il faut donc admettre qu'une nation peut exister sans principe dynastique, et même que des nations qui ont été formées par des dynasties peuvent se séparer de cette dynastie sans pour cela cesser d'exister. Le vieux principe qui ne tient compte que du droit des princes ne saurait plus être maintenu ; outre le droit dynastique, il y a le droit national. Ce droit national, sur quel critérium le fonder ? à quel signe le connaître ? de quel fait tangible le faire dériver ?

I. - De la race, disent plusieurs avec assurance.

Les divisions artificielles, résultant de la féodalité, des mariages princiers, des congrès de diplomates, sont caduques. Ce qui reste ferme et fixe, c'est la race des populations. Voilà ce qui constitue un droit, une légitimité. La famille germanique, par exemple, selon la théorie que j'expose, a le droit de reprendre les membres épars du germanisme, même quand ces membres ne demandent pas à se rejoindre. Le droit du germanisme sur telle province est plus fort que le droit des habitants de cette province sur eux-mêmes. On crée ainsi une sorte de droit primordial analogue à celui des rois de droit divin; au principe des nations on substitue celui de l'ethnographie. C'est là une très grande erreur, qui, si elle devenait dominante, perdrait la civilisation européenne. Autant le principe des nations est juste et légitime, autant celui du droit primordial des races est étroit et plein de danger pour le véritable progrès.

Dans la tribu et la cité antiques, le fait de la race avait, nous le reconnaissons, une importance de premier ordre. La tribu et la cité antiques n'étaient qu'une extension de la famille. À Sparte, à Athènes, tous les citoyens étaient parents à des degrés plus ou moins rapprochés. Il en était de même chez les Beni-Israël; il en est encore ainsi dans les tribus arabes. D'Athènes, de Sparte, de la tribu israélite, transportons-nous dans l'Empire romain. La situation est tout autre. Formée d'abord par la violence, puis maintenue par l'intérêt, cette grande agglomération de villes, de provinces absolument différentes, porte à l'idée de race le coup le plus grave. Le christianisme, avec son caractère universel et absolu, travaille plus efficacement encore dans le même sens. Il contracte avec l'Empire romain une alliance intime, et, par l'effet de ces deux incomparables agents

d'unification, la raison ethnographique est écartée du gouvernement des choses humaines pour des siècles.

L'invasion des barbares fut, malgré les apparences, un pas de plus dans cette voie. Les découpures de royaumes barbares n'ont rien d'ethnographique ; elles sont réglées par la force ou le caprice des envahisseurs. La race des populations qu'ils subordonnaient était pour eux la chose la plus indifférente. Charlemagne refit à sa manière ce que Rome avait déjà fait : un Empire unique composé des races les plus diverses ; les auteurs du traité de Verdun, en traçant imperturbablement leurs deux grandes lignes du nord au sud, n'eurent pas le moindre souci de la race des gens qui se trouvaient à droite ou à gauche. Les mouvements de frontière qui s'opérèrent dans la suite du Moyen Âge furent aussi en dehors de toute tendance ethnographique. Si la politique suivie de la maison capétienne est arrivée à grouper à peu près, sous le nom de France, les territoires de l'ancienne Gaule, ce n'est pas là un effet de la tendance qu'auraient eue ces pays à se rejoindre à leurs congénères. Le Dauphiné, la Bresse, la Provence, la Franche-Comté ne se souvenaient plus d'une origine commune. Toute conscience gauloise avait péri dès le II^{e} siècle de notre ère, et ce n'est que par une vue d'érudition que, de nos jours, on a retrouvé rétrospectivement l'individualité du caractère gaulois.

La considération ethnographique n'a donc été pour rien dans la constitution des nations modernes. La France est celtique, ibérique, germanique. L'Allemagne est germanique, celtique et slave. L'Italie est le pays où l'ethnographie est la plus embarrassée. Gaulois, Etrusques, Pélasges, Grecs, sans parler de bien d'autres éléments, s'y croisent dans un indéchiffrable mélange. Les îles Britanniques, dans leur ensemble, offrent un mélange de sang celtique et germain dont les proportions sont singulièrement difficiles à définir.

La vérité est qu'il n'y a pas de race pure et que faire reposer la politique sur l'analyse ethnographique, c'est la faire porter sur une chimère. Les plus nobles pays, l'Angleterre, la France, l'Italie, sont ceux où le sang est le plus mêlé. L'Allemagne fait-elle à cet égard une exception ? Est-elle un pays germanique pur ? Quelle illusion ! Tout le Sud a été gaulois. Tout l'Est, à partir de l'Elbe, est slave. Et les parties que l'on prétend réellement pures le

sont-elles en effet ? Nous touchons ici à un des problèmes sur lesquels il importe le plus de se faire des idées claires et de prévenir les malentendus.

Les discussions sur les races sont interminables, parce que le mot race est pris par les historiens philologues et par les anthropologistes physiologistes dans deux sens tout à fait différents[1]. Pour les anthropologistes, la race a le même sens qu'en zoologie ; elle indique une descendance réelle, une parenté par le sang. Or l'étude des langues et de l'histoire ne conduit pas aux mêmes divisions que la physiologie. Les mots de brachycéphales, de dolichocéphales n'ont pas de place en histoire ni en philologie. Dans le groupe humain qui créa les langues et la discipline aryennes, il y avait déjà des brachycéphales et des dolichocéphales. Il en faut dire autant du groupe primitif qui créa les langues et l'institution dites sémitiques. En d'autres termes, les origines zoologiques de l'humanité sont énormément antérieures aux origines de la culture, de la civilisation, du langage. Les groupes aryen primitif, sémitique primitif, touranien primitif n'avaient aucune unité physiologique. Ces groupements sont des faits historiques qui ont eu lieu à une certaine époque, mettons il y a quinze ou vingt mille ans, tandis que l'origine zoologique de l'humanité se perd dans des ténèbres incalculables. Ce qu'on appelle philologiquement et historiquement la race germanique est sûrement une famille bien distincte dans l'espèce humaine. Mais est-ce là une famille au sens anthropologique ? Non, assurément. L'apparition de l'individualité germanique dans l'histoire ne se fait que très peu de siècles avant Jésus-Christ. Apparemment les Germains ne sont pas sortis de terre à cette époque. Avant cela, fondus avec les Slaves dans la grande masse indistincte des Scythes. ils n'avaient pas leur individualité à part. Un Anglais est bien un type dans l'ensemble de l'humanité. Or le type de ce qu'on appelle très improprement la race anglo-saxonne n'est ni le Breton du temps de César, ni l'Anglo-Saxon de Hengist, ni le Danois de Knut, ni le Normand de Guillaume le Conquérant; c'est la résultante de tout cela. Le Français n'est ni un Gaulois, ni un Franc, ni un Burgonde. Il est ce qui est sorti de la grande chaudière où, sous la présidence du roi de France, ont fermenté ensemble les éléments les plus divers. Un habitant de Jersey ou de Guernesey ne diffère en rien, pour les origines, de la population normande de la côte voisine. Au XI^{e} siècle, l'œil le plus pénétrant n'eût pas saisi des deux côtés du canal la plus légère différence. D'insignifiantes circonstances font que Philippe-Auguste ne prend pas ces îles avec le reste de la

Normandie. Séparées les unes des autres depuis près de sept cents ans, les deux populations sont devenues non seulement étrangères les unes aux autres, mais tout à fait dissemblables. La race, comme nous l'entendons, nous autres, historiens, est donc quelque chose qui se fait et se défait. L'étude de la race est capitale pour le savant qui s'occupe de l'histoire de l'humanité. Elle n'a pas d'application en politique. La conscience instinctive qui a présidé à la confection de la carte d'Europe n'a tenu aucun compte de la race, et les premières nations de l'Europe sont des nations de sang essentiellement mélangé.

Le fait de la race, capital à l'origine, va donc toujours perdant de son importance. L'histoire humaine diffère essentiellement de la zoologie. La race n'y est pas tout, comme chez les rongeurs ou les félins, et on n'a pas le droit d'aller par le monde tâter le crâne des gens, puis les prendre à la gorge en leur disant : « Tu es notre sang; tu nous appartiens ! » En dehors des caractères anthropologiques, il y a la raison, la justice, le vrai, le beau, qui sont les mêmes pour tous. Tenez, cette politique ethnographique n'est pas sûre. Vous l'exploitez aujourd'hui contre les autres ; puis vous la voyez se tourner contre vous-mêmes. Est-il certain que les Allemands, qui ont élevé si haut le drapeau de l'ethnographie, ne verront pas les Slaves venir analyser, à leur tour, les noms des villages de la Saxe et de la Lusace, rechercher les traces des Wiltzes ou des Obotrites, et demander compte des massacres et des ventes en masse que les Othons firent de leurs aïeux ? Pour tous il est bon de savoir oublier.

J'aime beaucoup l'ethnographie; c'est une science d'un rare intérêt; mais, comme je la veux libre, je la veux sans application politique. En ethnographie, comme dans toutes les études, les systèmes changent; c'est la condition du progrès. Les limites des États suivraient les fluctuations de la science. Le patriotisme dépendrait d'une dissertation plus ou moins paradoxale. On viendrait dire au patriote : « Vous vous trompiez ; vous versiez votre sang pour telle cause ; vous croyiez être celte; non, vous êtes germain. » Puis, dix ans après, on viendra vous dire que vous êtes slave. Pour ne pas fausser la science, dispensons-la de donner un avis dans ces problèmes, où sont engagés tant d'intérêts. Soyez sûrs que, si on la charge de fournir des éléments à la diplomatie, on la surprendra bien des fois en flagrant délit de complaisance. Elle a mieux à faire : demandons-lui tout simplement la vérité.

Il. - Ce que nous venons de dire de la race, il faut le dire de la langue. La langue invite à se réunir; elle n'y force pas. Les Etats-Unis et l'Angleterre, l'Amérique espagnole et l'Espagne parlent la même langue et ne forment pas une seule nation. Au contraire, la Suisse, si bien faite, puisqu'elle a été faite par l'assentiment de ses différentes parties, compte trois ou quatre langues. Il y a dans l'homme quelque chose de supérieur à la langue : c'est la volonté. La volonté de la Suisse d'être unie, malgré la variété de ses idiomes, est un fait bien plus important qu'une similitude souvent obtenue par des vexations.

Un fait honorable pour la France, c'est qu'elle n'a jamais cherché à obtenir l'unité de la langue par des mesures de coercition. Ne peut-on pas avoir les mêmes sentiments et les mêmes pensées, aimer les mêmes choses en des langages différents ? Nous parlions tout à l'heure de l'inconvénient qu'il y aurait à faire dépendre la politique internationale de l'ethnographie. Il n'y en aurait pas moins à la faire dépendre de la philologie comparée. Laissons à ces intéressantes études l'entière liberté de leurs discussions ; ne les mêlons pas à ce qui en altérerait la sérénité. L'importance politique qu'on attache aux langues vient de ce qu'on les regarde comme des signes de race. Rien de plus faux. La Prusse, où l'on ne parle plus qu'allemand, parlait slave il y a quelques siècles ; le pays de Galles parle anglais ; la Gaule et l'Espagne parlent l'idiome primitif d'Albe la Longue ; l'Égypte parle arabe; les exemples sont innombrables. Même aux origines, la similitude de langue n'entraînait pas la similitude de race. Prenons la tribu proto-aryenne ou proto-sémite; il s'y trouvait des esclaves, qui parlaient la même langue que leurs maîtres; or l'esclave était alors bien souvent d'une race différente de celle de son maître. Répétons-le : ces divisions de langues indo-européennes, sémitiques et autres, créées avec une si admirable sagacité par la philo-logie comparée, ne coïncident pas avec les divisions de l'anthropologie. Les langues sont des formations historiques, qui indiquent peu de choses sur le sang de ceux qui les parlent, et qui, en tout cas, ne sauraient enchaîner la liberté humaine quand il s'agit de déterminer la famille avec laquelle on s'unit pour la vie et pour la mort.

Cette considération exclusive de la langue a, comme l'attention trop forte donnée à la race, ses dangers, ses inconvénients. Quand on y met de l'exagération, on se renferme dans une culture déterminée, tenue pour nationale; on se limite, on se claquemure. On quitte le grand air qu'on

respire dans le vaste champ de l'humanité pour s'enfermer dans des conventicules de compatriotes. Rien de plus mauvais pour l'esprit; rien de plus fâcheux pour la civilisation. N'abandonnons pas ce principe fondamental, que l'homme est un être raisonnable et moral, avant d'être parqué dans telle ou telle langue, avant d'être un membre de telle ou telle race, un adhérent de telle ou telle culture. Avant la culture française, la culture allemande, la culture italienne, il y a la culture humaine. Voyez les grands hommes de la Renaissance ; ils n'étaient ni français, ni italiens, ni allemands. Ils avaient retrouvé, par leur commerce avec l'Antiquité, le secret de l'éducation véritable de l'esprit humain, et ils s'y dévouaient corps et âme. Comme ils firent bien !

III. - La religion ne saurait non plus offrir une base suffisante à l'établissement d'une nationalité moderne. À l'origine, la religion tenait à l'existence même du groupe social. Le groupe social était une extension de la famille. La religion, les rites étaient des rites de famille. La religion d'Athènes, c'était le culte d'Athènes même, de ses fondateurs mythiques, de ses lois, de ses usages. Elle n'impliquait aucune théologie dogmatique. Cette religion était, dans toute la force du terme, une religion d'Etat. On n'était pas athénien si on refusait de la pratiquer. C'était au fond le culte de l'Acropole personnifiée. Jurer sur l'autel d'Aglaure, c'était prêter le serment de mourir pour la patrie. Cette religion était l'équivalent de ce qu'est chez nous l'acte de tirer au sort, ou le culte du drapeau. Refuser de participer à un tel culte était comme serait dans nos sociétés modernes refuser le service militaire. C'était déclarer qu'on n'était pas athénien. D'un autre côté, il est clair qu'un tel culte n'avait pas de sens pour celui qui n'était pas d'Athènes; aussi n'exerçait-on aucun prosélytisme pour forcer des étrangers à l'accepter; les esclaves d'Athènes ne le pratiquaient pas. Il en fut de même dans quelques petites républiques du Moyen Age. On n'était pas bon Vénitien si l'on ne jurait point par saint Marc ; on n'était pas bon Amalfitain si l'on ne mettait pas saint André au-dessus de tous les autres saints du paradis. Dans ces petites sociétés, ce qui a été plus tard persécution, tyrannie, était légitime et tirait aussi peu à conséquence que le fait chez nous de souhaiter la fête au père de famille et de lui adresser des vœux au premier jour de l'an.

Ce qui était vrai à Sparte, à Athènes, ne l'était déjà plus dans les royaumes sortis de la conquête d'Alexandre, ne l'était surtout plus dans l'Empire romain. Les persécutions d'Antiochus Épiphane pour amener

l'Orient au culte de Jupiter Olympien, celles de l'Empire romain pour maintenir une prétendue religion d'Etat furent une faute, un crime, une véritable absurdité. De nos jours, la situation est parfaitement claire. Il n'y a plus de masses croyant d'une manière uniforme. Chacun croit et pratique à sa guise, ce qu'il peut, comme il veut. Il n'y a plus de religion d'État; on peut être français, anglais, allemand, en étant catholique, protestant, israélite, en ne pratiquant aucun culte. La religion est devenue chose individuelle ; elle regarde la conscience de chacun. La division des nations en catholiques, protestantes, n'existe plus. La religion, qui, il y a cinquante-deux ans, était un élément si considérable dans la formation de la Belgique, garde toute son importance dans le for intérieur de chacun; mais elle est sortie presque entièrement des raisons qui tracent les limites des peuples.

IV. - La communauté des intérêts est assurément un lien puissant entre les hommes. Les intérêts, cependant, suffisent-ils à faire une nation ? Je ne le crois pas. La communauté des intérêts fait les traités de commerce. Il y a dans la nationalité un côté de sentiment; elle est âme et corps à la fois; un *Zollverein* n'est pas une patrie.

V. - La géographie, ce qu'on appelle les frontières naturelles, a certainement une part considérable dans la division des nations. La géographie est un des facteurs essentiels de l'histoire. Les rivières ont conduit les races ; les montagnes les ont arrêtées. Les premières ont favorisé, les secondes ont limité les mouvements historiques. Peut-on dire cependant, comme le croient certains partis, que les limites d'une nation sont écrites sur la carte et que cette nation a le droit de s'adjuger ce qui est nécessaire pour arrondir certains contours, pour atteindre telle montagne, telle rivière, à laquelle on prête une sorte de faculté limitante a *priori?* Je ne connais pas de doctrine plus arbitraire ni plus funeste. Avec cela, on justifie toutes les violences. Et, d'abord, sont-ce les montagnes ou bien sont-ce les rivières qui forment ces prétendues frontières naturelles ? Il est incontestable que les montagnes séparent; mais les fleuves réunissent plutôt. Et puis toutes les montagnes ne sauraient découper des États. Quelles sont celles qui séparent et celles qui ne séparent pas ? De Biarritz à Tornea, il n'y a pas une embouchure de fleuve qui ait plus qu'une autre un caractère bornal. Si l'Histoire l'avait voulu, la Loire, la Seine, la Meuse, l'Elbe, l'Oder auraient, autant que le Rhin, ce caractère de frontière naturelle qui a fait commettre tant d'infractions au droit fondamental, qui est la

volonté des hommes. On parle de raisons stratégiques. Rien n'est absolu ; il est clair que bien des concessions doivent être faites à la nécessité. Mais il ne faut pas que ces concessions aillent trop loin. Autrement, tout le monde réclamera ses convenances militaires, et ce sera la guerre sans fin. Non, ce n'est pas la terre plus que la race qui fait une nation. La terre fournit le substratum, le champ de la lutte et du travail; l'homme fournit l'âme. L'homme est tout dans la formation de cette chose sacrée qu'on appelle un peuple. Rien de matériel n'y suffit. Une nation est un principe spirituel, résultant des complications profondes de l'histoire, une famille spirituelle, non un groupe déterminé par la configuration du sol.

Nous venons de voir ce qui ne suffit pas à créer un tel principe spirituel : la race, la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, la géographie, les nécessités militaires. Que faut-il donc en plus ? Par suite de ce qui a été dit antérieurement, je n'aurai pas désormais à retenir bien longtemps votre attention.

1 Ce point a été développé dans une conférence dont on peut lire l'analyse dans le bulletin de *l'Association scientifique de France,* 10 mars 18'18 : Des *services rendus aux sciences historiques par la philologie.*

III

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. On aime en proportion des sacrifices qu'on a consentis, des maux qu'on a soufferts. On aime la maison qu'on a bâtie et qu'on transmet. Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes; nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie.

Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà ce qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques ; voilà ce que l'on comprend malgré les diversités de race et de langue. Je disais tout à l'heure : « avoir souffert ensemble » ; oui, la souffrance en commun unit plus que la joie. En fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun.

Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. Oh ! je le sais, cela est moins métaphysique

que le droit divin, moins brutal que le droit prétendu historique. Dans l'ordre d'idées que je vous soumets, une nation n'a pas plus qu'un roi le droit de dire à une province : « Tu m'appartiens, je te prends. » Une province, pour nous, ce sont ses habitants ; si quelqu'un en cette affaire a droit d'être consulté, c'est l'habitant. Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir.

Nous avons chassé de la politique les abstractions métaphysiques et théologiques. Que reste-t-il, après cela ? Il reste l'homme, ses désirs, ses besoins. La sécession, me direz-vous, et, à la longue, l'émiettement des nations sont la conséquence d'un système qui met ces vieux organismes à la merci de volontés souvent peu éclairées. Il est clair qu'en pareille matière aucun principe ne doit être poussé à l'excès. Les vérités de cet ordre ne sont applicables que dans leur ensemble et d'une façon très générale. Les volontés humaines changent ; mais qu'est-ce qui ne change pas ici-bas? Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera. Mais telle n'est pas la loi du siècle où nous vivons. À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître.

Par leurs facultés diverses, souvent opposées, les nations servent à l'œuvre commune de la civilisation; toutes apportent une note à ce grand concert de l'humanité, qui, en somme, est la plus haute réalité idéale que nous atteignions. Isolées, elles ont leurs parties faibles. Je me dis souvent qu'un individu qui aurait les défauts tenus chez les nations pour des qualités, qui se nourrirait de vaine gloire ; qui serait à ce point jaloux, égoïste, querelleur; qui ne pourrait rien supporter sans dégainer, serait le plus insupportable des hommes. Mais toutes ces dissonances de détail disparaissent dans l'ensemble. Pauvre humanité, que tu as souffert ! que d'épreuves t'attendent encore ! Puisse l'esprit de sagesse te guider pour te préserver des innombrables dangers dont ta route est semée !

Je me résume, messieurs. L'homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de la direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. Tant que cette conscience morale prouve sa force par les sacrifices qu'exige

l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, elle est légitime, elle a le droit d'exister. Si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question. Voilà qui fera sourire les transcendants de la politique, ces infaillibles qui passent leur vie à se tromper et qui, du haut de leurs principes supérieurs, prennent en pitié notre terre à terre. « Consulter les populations, fi donc ! quelle naïveté ! Voilà bien ces chétives idées françaises qui prétendent remplacer la diplomatie et la guerre par des moyens d'une simplicité enfantine. »

- Attendons, messieurs ; laissons passer le règne des transcendants; sachons subir le dédain des forts. Peut-être, après bien des tâtonnements infructueux, reviendra-t-on à nos modestes solutions empiriques. Le moyen d'avoir raison dans l'avenir est, à certaines heures, de savoir se résigner à être démodé.

Double nation ou nation impossible ?

Certains grands textes ont des destins singuliers. Ils ne sont quasiment pas lus, mais cela n'empêche pas de les citer, partiellement, et d'en retirer quelques formules, périodiquement ânonnées, sans saisir les éléments de contexte qui les ont motivées. Dès lors, on se prive des moyens de les comprendre dans ce qui est souvent leur ambiguïté originelle. Le plus célèbre texte de Renan – avec la *Vie de* Jésus –, prononcé en Sorbonne en 1882, n'échappe pas à cette règle. Qui ne connaît le « plébiscite permanent », à la source de la théorie dite « élective » de la nation, ou le « principe spirituel », qui lui est pourtant virtuellement antinomique ? Et les amateurs de prophéties se plairont à citer la fameuse sentence : « Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera ». Or, le texte de Renan ne se laisse pas circonscrire par quelques formules, du reste apparemment contradictoires. Il s'inscrit dans un contexte épistémologique – Renan est historien et philologue - qui sert de soubassement à un projet phisophique. Son propos est révolutionnaire, même s'il reste étonnamment silencieux sur ce qui donne corps à cette réalité vague de nation, à savoir l'État. Ce texte concis est le fruit d'un long mûrissement, exprimé publiquement pour la première fois avec les deux lettres à David-Frédéric Strauss de septembre 1870 et 1871 et dans son article « La guerre entre la France et l'Allemagne » *(Revue des deux mondes,* 15 septembre 1870). Renan tenait sa conférence pour son texte politique le plus abouti, lui qui écrivait dans sa préface aux *Discours et conférences* (1887) qu'il en avait « pesé chaque mot avec le plus grand soin » et que c'était sa « profession de foi en ce qui touche les choses humaines ».

La définition positive que Renan donne de la nation ne peut être comprise sans l'élimination première de ses autres acceptions possibles - la race, la langue, la religion, les intérêts et la géographie – avant l'énoncé de la sienne. Quatre des cinq éléments exclus – si l'on excepte les intérêts – sont d'ordre « naturel » ou, plus exactement, représentés comme naturels ou liés à un destin culturel contre lequel les hommes sont censés ne rien pouvoir (religion, langue). Ils sont indépendants d'une volonté des hommes,

soit présente, soit passée (sous forme d'une action notamment ayant servi à une prise de conscience remarquable). La nation ne pourra jamais être du pur « déjà-là », indépendamment d'une intervention humaine. Les choses physiques (géographie, races apparentes[1] ou sociales (religions, langues) ne pourront jamais dessiner les contours d'une appartenance à cette entité singulière qu'on nomme nation. Il faut donc réintroduire l'action des hommes des siècles passés dans la manifestation de la volonté des citoyens du présent. Pour autant, une nation n'est pas le simple produit de volontés sans profondeur historique; elle ne résulte pas d'intérêts communs.

Reste donc à établir la définition de la nation. Le texte de Renan en fait le composite de deux éléments : 1) la mémoire d'un passé commun, mémoire qui est d'abord celle *d'actions,* et en particulier de faits et d'œuvres mémorables, 2) la réaffirmation régulière d'une volonté de vivre ensemble. Sans la mémoire, il n'y a pas de réunion possible des hommes en une nation., puisque la volonté ne peut surgir en l'absence de passé. Mais si cette volonté n'existe pas aussi dans le présent, rien ne pourra faire tenir la nation. Bien plus, on ne doit pas la maintenir contre la volonté des hommes, et sans elle. Que le souvenir s'efface en tant que souvenir commun, et la nation disparaîtra. En même temps, curieusement, il semble admettre – nous y reviendrons – un nécessaire oubli des pages noires de l'histoire afin de ne conserver que ce qui est susceptible d'alimenter la communauté des souvenirs glorieux.

La nation est mortelle, car elle est tout entière historique et politique, et non une substance qui s'imposerait. Chez Renan, dont la postérité retient qu'il définit la conception dite « française » de la nation, figure la plus éclatante reconnaissance du principe de nationalité (y compris de l'Allemagne, contre une vision qui, pour Renan, n'est pas nationale, mais raciale). Ce relativisme aboutit logiquement à un principe politique : c'est, en dernière instance, au peuple de décider à quelle nation il appartient. D'où le traitement du brûlant problème de l'Alsace-Lorraine : elle n'est ni française ni allemande par nature, mais française parce que les Alsaciens veulent être français. Cette reconnaissance du fait national s'accompagne du refus de l'universalisme qui a servi parfois la démesure des prétentions françaises - ainsi sous l'Empire. Toute nation a donc une existence relative et contingente, dépendante à la fois du passé, du souvenir qu'on en garde ou

qu'on recrée, et d'une volonté de le perpétuer comme unité valant dans le présent.

Cette définition double de la nation s'apparente à celle qu'on peut donner de la politique et du droit. La politique, selon Hannah Arendt, naît d'un « agir ensemble », elle surgit dans l'action. De même, chez Renan, la nation est composée de part en part d'action, tant passée que présente ; elle est ainsi doublement politique : c'est la politique du passé qui la porte et son actualisation dans le présent qui la maintient. Rien n'est infra-politique en elle, même les éléments de legs que Renan rattache à l'« âme » et à l'« esprit » (ce qui la distingue de la conception allemande). La nation selon Renan se rapproche de la définition qu'on peut donner du droit qui est, lui aussi, décision politique transformée en règles solennelles, que la politique au présent doit approuver implicitement et peut toujours transformer et abolir.

Peut-on toutefois se satisfaire d'une telle définition, et le concept de nation est-il, tel quel, d'un usage pertinent ? Il est ainsi un mot que Renan n'utilise quasiment pas : celui d'État[2]. Certes, celui-ci aussi requiert le sentiment d'une communauté d'appartenance, à l'origine d'un corps de citoyens procédant à la désignation d'un pouvoir qui peut agir et contraindre. Mais en dehors d'un Etat, il n'est pas de nation. Celle-ci, en effet, n'est ni le peuple, ni un conglomérat de citoyens, mais une représentation d'une communauté par un mot de langage qui n'a aucune portée juridique, ni en droit interne, ni en droit international. Lorsqu'il est dit, en 1789, que « la souveraineté réside essentiellement dans la nation », on utilise ce terme non pas positivement, mais *négativement,* par refus des autres (le roi, bien sûr, mais aussi le peuple, et logiquement l'Etat, qui en est le dépositaire, et qu'il s'agissait de dédoubler afin de maintenir la fiction d'une entité légitime[3]. Quant à l'intégrité territoriale, c'est d'abord celle de l'État que garantit le droit international, qui ne connaît pas de nation, car pas de nationalité en dehors d'une forme juridique précise.

C'est ainsi la ruse du texte de Renan que d'opérer le détour fécond par une notion inutile, de la politiser et de la dualiser, pour préparer l'avènement de la notion moderne d'État, seule à même d'incarner, unitairement dans le présent, la réalité de la citoyenneté. C'est aujourd'hui à cet État que chacun doit construire son appartenance, non à une nation, phase nécessaire, mais peut-être transitoire, vers la forme politique moderne de l'Etat. Cette

adhésion - nous nous éloignons ici de Renan – doit être aussi critique, critique de l'histoire passée, en même temps que reconnaissance de ce qu'elle nous a apporté. C'est pourquoi la volonté propre à Renan d'éliminer de notre conscience historique les pages noires de notre histoire - ce débat se maintient dans notre présent, notamment à l'égard de Vichy - paraît peu compréhensible. Elle peut même contrarier un mode d'appréhension politique, c'est-à-dire conscient, de ce qui, même négativement, constitue un groupe humain en une société de citoyens. Notre attachement *politique* à l'État sera toujours dans la distance de la réflexion; voilà pourquoi le concept de volonté *actuelle* rend le texte de Renan indépassable. Allons jusqu'au bout de la vision politique qu'il avait de notre passé historique; celui-ci nous constituera toujours, mais pourvu qu'on apprenne aussi à en opérer la reprise toujours critique. Ce n'est que dans l'absence de vénération que le passé peut subsister dans une démocratie.

NICOLAS TENZER

1 Si Renan est ambigu quant à la définition qu'il donne du terme « race » , la force de son propos est remarquable : il n'est jamais de race pure, encore moins originelle. Chaque population, et donc chaque nation, sont faites de constants mélanges. L'identification même d'une race est quasi impossible.

2 Sauf pour souligner que l'Autriche est un État et non une nation. Mais l'Autriche était alors un reste d'empire.

3 Ce langage exprime aussi une méfiance du « conservateur » Renan à l'égard du concept de souveraineté populaire. Il oppose ainsi à « la chimère démocratique du règne de la volonté populaire avec tous ses caprices, [...] le règne de la volonté nationale, résultat des bons instincts du peuple savamment interprétés par des pensées réfléchies » (« La guerre entre la France et l'Allemagne », /oc. *cit*.). Voilà qui n'éclaire pas de qui, concrètement, émane cette volonté dite « nationale ».

Notice bio-bibliographique

1823. Naissance à Tréguicr. Aînés : Alain, né en 1809, et Henriette, née en 1811.

1828. Mort de son père, capitaine de barque au cabotage. Difficultés financières graves de sa famille qui part pour Lannion.

1832-1838. École ecclésiastique de Tréguier où Renan termine premier dans toutes les disciplines.

1838-1841. Études au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, grâce à une bourse obtenue par sa sœur Henriette.

1841-1843. Grand séminaire d'Issy-les-Moulineaux.

1843-1845. Séminaire de Saint-Sulpice à Paris.

1845. Perd la foi et rompt avec la carrière ecclésiastique. Études de lettres. Écrit *l'Essai psychologique sur Jésus-Christ.*

1846. Licencié ès lettres.

1847. Prix de l'Institut pour son mémoire *Essai historique et théorique sur les langues sémitiques.* Membre de la Société asiatique.

1848. Reçu premier à l'agrégation de philosophie. Fréquente la jeunesse libérale de *La liberté de penser,* revue philosophique.

1849. Poste à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits). Mission en Italie. Travaille à *L'avenir de la science.*

1851. Début de la collaboration à la *Revue des deux mondes.*

1852. Thèse de doctorat : *Averroès et l'averroïsme et* thèse latine De *philosophia peripatetica apud Syros.*

1853. Début de la collaboration au *Journal* des Débats.

1855. *Histoire des langues sémitiques.*

1856. Élu membre de l'Académie des inscriptions. Épouse Cornélie Scheffer

1857. *Études d'histoire religieuse.* Naissance de Ary Renan.

1858. Traduction du *Livre de Job.*

1859. *Essais de morale et de critique.*

1860. Traduction du *Cantique des cantiques*. Mission archéologique en Phénicie qui dure un an et lui permet de visiter l'Orient (Beyrouth, Saïda, Tyr, Palestine, Galilée).

1861. Mort à Amschit d'Henriette, qui l'accompagnait en mission au Proche-Orient.

1862. *Ma sœur Henriette* (sa sœur aînée fut la personne qui compta le plus dans sa. vie).

1862. Nommé professeur au Collège de France. Suspendu quatre jours après sa leçon d'ouverture sur De la *part des peuples sémitiques dans l'histoire* de la *civilisation,* sous prétexte d'avoir exposé des doctrines injurieuses pour la foi chrétienne, puis destitué en 1864. Avait été applaudi par le camp libéral. Naissance de Noémi Renan.

1863. *Vie de Jésus.*

1864-1865. Second voyage en Orient (Égypte, Damas, Antioche, Grèce, Asie mineure).

1866. *Les Apôtres,* tome 2 des *Origines du christianisme.*

1868. *Questions contemporaines.*

1869. *Saint Paul.* Se présente sous l'étiquette d'indépendant à la députation. Echec.

1370. Voyage en mer du Nord avec le prince Jérôme Napoléon. Y apprend en Norvège la déclaration de guerre de la France à la Prusse. Réintégré au Collège de France par Jules Simon.

1871. *La Réforme intellectuelle et morale.*

1873. *L'Antéchrist.* Commence à écrire les *Souvenirs d'enfance.*

1876. *Dialogues philosophiques* (inspirés par la défaite de 1870 et la Commune, qu'il a commencé à écrire en 1871)

18'1'1. *Les Évangiles.*

1878. Élection à l'Académie française.

1879. *L'Église chrétienne.* Écrit *L'Eau de jouvence.*

1881. *Marc Aurèle,* dernier volume des *Origines* du *christianisme.*

11 mars 1882. Ernest Renan prononce en Sorbonne la conférence « Qu'est-ce qu'une nation ? »

1883. Administrateur du Collège de France. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse.*

1884. *Nouvelles études d'histoire religieuse.* Président de la Société asiatique.

1885. Parution du *Prêtre* de *Nemi.*

1887. Premier volume de *l'Histoire* du peuple d'Israël (deuxième en 1889, troisième en 1891 et les deux derniers, posthumes, en 1893).

1888. Drames philosophiques.

1890. *L'avenir* de la science (écrit en 1848-1849 et inspiré par les événements de 1848).

1892. Feuilles détachées. Meurt le 2 octobre 1892. Obsèques organisées par l'Etat.

Repères bibliographiques

Œuvres d'Ernest RENAN

- *Vie de Jésus,* Arléa. 1997.
- *Le Livre de Job*, Arléa, 1996.
- *L'Avenir de la science,* Flammarion, 1995.
- *Pensées pour moi-même* (sur Marc Aurèle), Arléa, 1995.
- *Un temps pour tout*, Arléa, 1995.
- *La Réforme intellectuelle et morale de la France,* Complexe, 1990.
- *Histoire des origines du Christianisme : Marc Aurèle et la fin du Monde Antique,* LGF, 1984.
- *Œuvres diverses*, Laffont, coll Bouquins, 1984.
- *Souvenirs d'enfance et de jeunesse,* Gallimard, 1983.
- *Qu'est-ce qu'une nation et autres écrits politiques* (présentation Raoul Girardet), Imprimerie nationale, 1996.
- *Averroes et l'averroïsme,* Maisonneuve, 1997.
- *Dialogues philosophiques*, éd. du CNRS, 1992.

Ouvrages sur Ernest RENAN

- GOUHIEH (Henri), *Renan, auteur dramatique*, Vrin, 1972.
- SOREL (Georges), *Le système historique de Renan,* Slatkine, 1971.
- *Renan*, Armand Collin (Revue d'histoire littéraire de la France), 1994.
- *Mémorial Renan,* Honoré Champion, 1993.
- *Ernest* R*enan souvenirs d'enfance* et *de jeunesse,* Sedes, 1993.
- PHAULESE (Hubert de), *Renan: tout compte fait,* Nizet, 1992.

- GUISAN (Gilbert), *Ernest Renan et l'art d'écrire*, Université de Lausanne, 1962.
- *Religion et imagination religieuse : leurs formes et leur formes et leur rapport dans l'œuvre d'Ernest Renan,* Klincksieck, 1977.
- *Ernest Kenan* ; *documents sur sa vie et son œuvre, catalogue d'exposition,* Bibiothèque nationale de France, 1962.

Mille et une nuits propose des chefs-d'œuvre pour le temps d'une attente, d'un voyage, d'une insomnie...

Derniers titres parus chez le même éditeur

137. Bernard Comment, L'Ongle *noir.* 138. Ambrose Bierce, Le Club des parenticides. 139. Lucien de Samosate, Sectes à vendre. 140. Edith Wharton, Les *Yeux.* 141. Baltasar Craciân, *L'Homme de cour*. 142. Nicolas de Chamfort, *Maximes et Pensées*. 143. Dominique Méda/Juliet Schor, *Travail, une révolution à venir*. 144. Emile Zola, *Comment on se marie*. 145. Aristote, *Poétique*. 146. Alessandro Baricco, *Novecento : pianiste*. 147. Honoré de Balzac, *Traité des excitants modernes*. 148. Herman Melville, *Les Îles enchantées.* 149. Arthur Koestler*, Les Militants.* 151. Jack London, *Construire un feu.* 152. Émile Zola, *Comment on meurt*. 153. Alexandre Pouchkine, *Le Coup de pistolet*. 154. Ferenc Karinthy, *L'Âge d'or.* 155. Jules Verne, *Une fantaisie du docteur Ox*. 156. Confucius, *Entretiens du Maître avec ses disciples*. 157. Edgar Morin/ Christoph Wulf, *Planète : l'aventure inconnue*. 158. Jean-Bernard Pouy, *Plein tarif*. 159. Chester Himes, *Une messe en prison*. 160. Cesare Battisti, *Nouvel an, nouvelle vie*. 161. Jean Ray, *Le Psautier de Mayence.* 162. Lovecraft, *Les Rats dans les murs.* 163. Dashiell Hammett, *Le Meurtre de Farewell.* 164. Gérard de

Nerval, *Aurélia*. 165. Oscar Wilde, *Le Fantôme des Canterville.*
166. Hanns-Erich Kaminski, *Céline en chemise brune*.
167. Susanna Tamaro, *Rien à cirer*. 168. Dan Franck, *Tabac*.
169. Ernesto Che Guevara, *Voyage à motocyclette*.
170. Jacques Testart/Jens Reich, *Pour une éthique planétaire*.
171. Rainer Maria Rilke, *Lettres à un jeune poète.*
172.Mikhaïl Boulgakov, *Morphine.* 173.Georg Büchner, *Lenz.*
174. Will Self, *Un roc de crack gros comme le Ritz*.
175. Jules Barbey d'Aurevilly, *Une histoire sans nom*.
176. Carlo Collodi, *Les Aventures de Pinocchio.*
177. Antonio Tabucchi, *La Gastrite de Platon.*
178. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation*? 179. William
Burroughs, *Lettres du Yage*. 180. Thomas Edward Lawrence,
Guérilla dans le désert. 181. Eugène Sue, *Kernok le Pirate.*
182. Karl Marx*, Le 18 brumaire de Louis Bonaparte.*
183. Claude Lanzmann, *Un vivant qui passe.*
Pour chaque titre, le texte intégral, une postface,
la vie de l'auteur et une bibliographie.